

## **GREVE FEMINISTE DU 14 JUIN 2023 : REVENDICATIONS POUR LE PERSONNEL DE L'ETAT DE NEUCHÂTEL**

- 1. Faciliter l'accès des femmes aux postes de cadre, de cadre supérieur-e et de direction correspondant à leurs qualifications, notamment par des mesures incitatives et des aménagements des conditions de travail (temps partiel, télétravail, etc.) et une plus forte incitation à la formation continue.**  
Le SSP maintiendra cette revendication tant que la parité femmes-hommes ne sera pas atteinte.
- 2. Revoir le système de classification des fonctions pour le rendre totalement transparent et égalitaire.**  
L'État doit décréter la tolérance zéro en matière d'égalité salariale. Pour ce faire, il est notamment nécessaire que les classes de traitement de toutes les fonctions soient publiées chaque année, comme cela était le cas par le passé dans le rapport de gestion de l'État et dans la feuille officielle, et que la pondération des 25 critères permettant de déterminer les classes de traitement soit connue.
- 3. Communiquer les résultats de l'analyse LOGIB et poursuivre la réflexion**  
Nous demandons que les résultats de l'analyse LOGIB en cours soient communiqués mais que la réflexion ne s'arrête pas là. En effet, l'analyse LOGIB ne permettant pas de déterminer si une fonction est sous-estimée par rapport à une autre fonction, nous souhaitons qu'une analyse plus poussée soit ensuite effectuée pour vérifier si l'égalité s'applique de manière transversale au sein de l'État.
- 4. Réintroduire la semaine de 40h afin d'améliorer la conciliation vie professionnelle - vie familiale**  
Le retour à une semaine de travail de 40h favoriserait avant tout les parents avec de jeunes enfants qui doivent jongler entre les heures de travail et les horaires des structures d'accueil pré et parascolaire et/ou de l'école.
- 5. Créer un congé parental cantonal rémunéré plus généreux que les congés maternité et paternité actuels réunis.**  
Le seul moyen d'atteindre une réelle égalité femmes-hommes est de permettre aux deux parents de s'impliquer davantage dans l'éducation des enfants, notamment à travers un congé parental digne de ce nom. En cas de partage avec la mère, celle-ci doit obtenir au moins 2/3 du congé parental.

- 6. Augmenter le taux de couverture en place d'accueil extrafamilial afin d'assurer une place en crèche et dans les structures parascolaires pour chaque enfant des employé-e-s de la fonction publique qui en font la demande, tout particulièrement dans le cadre du projet Vitamine.**

Le personnel de l'État a déjà accès à la crèche Tic-Tac mais nous souhaitons assurer que dans le cadre du projet Vitamine notamment, chaque employé-e avec des enfants puisse avoir une place en structure d'accueil.

- 7. Augmenter le congé pour la prise en charge d'un enfant gravement malade ou victime d'un accident, actuellement de 14 semaines.**

Dans les cas particulièrement lourds (ex. cancers), un congé de 14 semaines n'est pas suffisant pour pouvoir réellement s'occuper d'un enfant gravement atteint dans sa santé.

- 8. Appliquer strictement dans la fonction publique la législation fédérale en matière de protection de la maternité et de l'allaitement.**

Mettre à la disposition des femmes enceintes et des mères qui allaitent un local pour se reposer, allaiter et/ou tirer leur lait. Introduire un congé allaitement afin de permettre aux femmes de prendre réellement des pauses pour allaiter ou tirer leur lait, y compris pour les enseignantes.

- 9. Créer une commission égalité au sein de l'administration cantonale qui fixe des objectifs et en assure la mise en œuvre**

Cette commission rassemblerait des représentant-e-s du SRHE, de l'OPFE et des différents services, ainsi que des syndicats et du collectif interne du 14 juin et se fixerait un certain nombre d'objectifs en matière d'égalité au sein de l'administration cantonale.

- 10. Mener des campagnes pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles et se donner davantage de moyens pour lutter contre toute forme de discrimination et de harcèlement au sein de l'État.**

L'État doit se montrer exemplaire et adopter une tolérance zéro à l'encontre des discriminations et des violences sexistes et sexuelles en son sein – mais aussi au sein de la société en général.

La Chaux-de-Fonds, le 23 mai 2023